



DÉLIBÉRATION

du

CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le

ID : 080-218006450-20250911-D_2025_09_545-DE



Date de la convocation
4 septembre 2025

Membres en exercice
29

Membres présents
20

Membres représentés
6

Membres absents
3

Nombre de suffrages
exprimés
26

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025, le jeudi 11 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.

ETAIENT PRESENTS : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Elodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Elodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Emilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Marie-Hélène COMTE, Kévin MOUILLARD, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Ludovic BOCQUET,

ABSENTS REPRESENTES :

Josiane HÉROUART donne pouvoir à Elodie THÉOT
Justine FRANCELLE donne pouvoir à Salima TIDDARI
Bastien FOY donne pouvoir à Freddy CANTREL
Séverine PECHON donne pouvoir à Didier MORVAL
Didier HENNEBERT donne pouvoir à Éric GUIBON
Jean-Luc VILLET donne pouvoir à Ludovic BOCQUET

EXCUSÉ

Pascal DELNEF, Aymeric BOUTRY

ABSENTS

Christian DETROISIEN

A été nommé (e) secrétaire : Freddy CANTREL

N° D 2025-09-545

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2025

Selon la délibération du 1^{er} Juillet 2025 relative à l'octroi d'un fonds de concours d'investissement aux communes membres de la CCGR.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du débat d'orientation budgétaire 2025, il est prévu au Budget 2025 des travaux de rénovation d'éclairage Public.

La commune ne pouvant plus bénéficier de subvention dans le cadre du Fonds Vert pour ce type d'opération, Le projet d'éclairage public entrant dans les projets subventionnables par le Fonds de Concours de la CCGR. La commune sollicite donc la CCGR dans ce cadre.

Le montant total de l'ensemble des travaux est estimé globalement à 131 496,20 euros HT soit 157 795,44€ TTC. Celui-ci se répartit comme suit :

- Renouvellement de points lumineux en Leds	135 245.04 € TTC
- Mises aux normes et modernisation des armoires électriques	22 550.40€ TTC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le projet annexé
- Et d'arrêter le plan de financement suivant :

Montant éligible de l'opération (H.T.) : 131 496.20 € HT

Montant de l'opération (TTC) : 157 795.44€ TTC

Plan de financement :

- Fonds de concours :	77 648.00 € soit 59,05% du Total HT
- Autofinancement :	53 848,20€ soit 40.95% du Total HT
Soit un reste à charge :	80 147.44€ du Total TTC

La Commune sollicite donc le plafond autorisé pour la commune de Roye pour l'exercice 2025 du Fonds de Concours qui était de 77 648.00€ ce qui représente 49.21% du reste à charge.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité**

- Accepte le projet,
- Arrête le plan de financement indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

